

en ligne en ligne

BIFAO 86 (1987), p. 199-202

Rodolphe Kasser

Vestiges d'un passé verbal (parfait II) à valeur causale [R era] etc.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710915	Tebtynis VII	Nikos Litinas
9782724711257	Médecine et environnement dans l'Alexandrie	Jean-Charles Ducène
médiévale		
9782724711295	Guide de l'Égypte prédynastique	Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant
9782724711363	Bulletin archéologique des Écoles françaises à	
l'étranger (BAEFE)		
9782724710885	Musiciens, fêtes et piété populaire	Christophe Vendries
9782724710540	Catalogue général du Musée copte	Dominique Bénazeth
9782724711233	Mélanges de l'Institut dominicain d'études	Emmanuel Pisani (éd.)
orientales 40		
9782724711424	Le temple de Dendara XV	Sylvie Cauville, Gaël Pollin, Oussama Bassiouni, Youssreya
		Hamed

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

VESTIGES D'UN PASSÉ VERBAL (PARFAIT II) À VALEUR CAUSALE P GPA= etc.

Rodolphe KASSER

En éditant le P. Bodmer VI il y a un quart de siècle (Kasser, 1960), l'auteur a « séché » sur un préfixe verbal hapax epal – Prov. 6, 3, dont la valeur de passé (parfait II) à nuance sémantique causale paraît établie maintenant par plusieurs parallèles en epel etc. apparus dans le Traité Triparti du Codex Jung (1 et 2). Ces divers passages s'éclairant mutuellement, il ne sera pas inutile de les reprendre rapidement ici pour un nouvel examen.

L'auteur de Prov. 6,3 s'adresse à celui qui, pour aider un ami, s'est risqué à un cautionnement imprudent, et il l'incite énergiquement à tout faire pour s'en dégager au plus vite; en effet, ce cautionnement l'a mis en situation difficile, voire périlleuse : η_{REIS} $\gamma \dot{\alpha} \rho$ els $\chi \epsilon i \rho \alpha s$ $\kappa \alpha \kappa \omega v$ $\delta i \dot{\alpha}$ $\sigma \dot{\alpha} v$ $\phi i \dot{\alpha} o v$

L'identification de ce préfixe verbal sera toutefois précieuse pour réexaminer la traduction des 12 passages du *Traité Triparti* où apparaissent les divers epex=, epeuxx=, et même accessoirement (et sans ep- antérieur, aussi probablement sans valeur causale en euxmêmes) quelques rarissimes exemples supplémentaires d'un parfait II en ex=, déjà signalé

- (1) Kasser, Malinine, Puech, Quispel, Zandee avec Vycichl et McL. Wilson, *Tractatus Tripartitus*, *Pars I, De Supernis, Codex Jung, f. XXVI r.-f. LII v.* (p. 51-104), Berne, 1973, cité plus bas: *Kasser* 1973.
- ⁽²⁾ Kasser, Malinine, Puech, Quispel, Zandee avec Vycichl et McL. Wilson, *Tractatus Tripartitus*, *Pars II*, *De Creatione Hominis*; *Pars III*, *De Generibus Tribus*, *Codex Jung*, *f. LII* v. LXX v.
- (p. 104-140), Berne, 1975.
- (3) Worrell, The Proverbs of Solomon in Sahidic Coptic according to the Chicago Manuscript, Chicago, 1931.
- (h) Böhlig, Der achmimische Proverbientext nach Ms. Berol. orient. oct. 987, München 1958.
- (5) Burmester et Dévaud, Les Proverbes de Salomon, Vienne, 1930.

pour S par Polotsky (1) (ailleurs, il s'agit simplement de préfixes du parfait I circonstanciel); cela toujours en tant que parfait II (2) malgré les apparences (en ce qui concerne les formes sans -HT-), car cette hypothèse est finalement préférable à celle (3) impliquant une méconnaissance grossière de la grammaire copte en tel point du texte (parfait I nié par GN en 52,19); pourtant certes, on sera toujours tenté de « prêter au riche », et on le sait, dans d'autres occasions, ce texte présente, en si grand nombre, de si graves incorrections grammaticales (si l'on prend au pied de la lettre ses graphies), qu'on peut supposer sans invraisemblance que sa rédaction copte n'est pas sortie de la plume d'un Copte autochtone, mais d'un Grec d'Egypte (4). On notera à cet égard les réserves exprimées par Schenke (5) dont les solutions (et corrections) proposées avec beaucoup d'assurance ne sont pas moins hypothétiques que celles de l'édition princeps, ou celles, venues plus tard et parfois différentes, de l'édition d'Attridge ou de la version de Thomassen (6); divergences d'opinion et prolifération de restitutions conjecturales en vue d'aboutir à une rédaction copte voulue plus «correcte», inévitables (et souhaitables) quand on a affaire à l'excessive difficulté et obscurité d'un texte aux graphies trop souvent bizarres, bigarrées, anarchiquement irrégulières, grammaticalement inacceptables.

Bien sûr, les traductions partiellement nouvelles proposées ci-après peuvent impliquer ici ou là, entre autres, et par rapport à telle ou telle des traductions antérieurement éditées, une autre division logique du texte copte. Il s'agit là de tentatives d'élucidation s'ajoutant aux précédentes, elles aussi incertaines; car en trop d'endroits, ce texte énigmatique reste à ce jour aussi fermé que l'est un coffre blindé, dont la clé n'est aux mains de personne; aucun chercheur prudent n'affirmera l'avoir, ou avoir à sa disposition quelque autre instrument suffisamment efficace pour l'ouvrir en le forçant; pendant très longtemps, donc, les coptisants en seront réduits à taquiner sa serrure avec leur canif.

52, 18-20 : εΜΠΕΥΡ ΕΣΝΕΥ ΑΡΑС ΝΝΟΥΑΕΙΟ) ΕΡΕΛΥΧΙ ΕΝ ΜΠΡΕΥΡ 2ΗΤΕ ΝΟΥΜΠΕ, « n'ayant voulu (avoir une fin) à aucun moment, (pour le même motif) l'auteur d'un début de (Son) existence Il n'a pas (voulu le) recevoir (non plus) ».

⁽¹⁾ Polotsky, Etudes de syntaxe copte, le Caire, 1944, p. 48-9.

⁽²⁾ Attridge (vol. ed.; contr.: Attridge, Pagels), Macrae, Peel, D. Mueller, F.E. Williams, Wisse, Nag Hammadi Codex I (The Jung Codex), Introduction, Texts, Translations, Indices, Leiden, 1985, p. 167-8.

⁽³⁾ Kasser 1973, p. 29.

⁽⁴⁾ Kasser, o.c., p. 33-5; Attridge, o.c., p. 72.

⁽⁵⁾ Schenke, Zum sogennanten Tractatus Tripartitus des Codex Jung, dans ZÄS 105, 1978, p. 133-41.

⁽⁶⁾ Thomassen, The Tripartite Tractate from Nag Hammadi, A New Translation with Introduction and Commentary (Dissertation, University of St. Andrews).

- 69, 4-5: AYOU OYOUA ENHRE HE ABAA XE EAGEI ABAA 2N NIAION ETANZ, « et c'est un (être) éternel, parce que c'est des Eons vivants qu'Il est issu ».
- 73, 18-21: ЖЕ ТІРОВОАН БЕ ЙТЕ [N]ІПТНРЯ ЕТФООП АВАЛ 2Й ПЕТ-[Ф]ООП ЕРЕНТАСФОПЕ ЕН КА[Т]А ОУФФФТ АВАЛ NNOYEPHY ..., « parce que, donc, l'émanation des Touts, qui est issue de Celui qui est, (parce que) ce n'est pas comme une (brusque) coupure réciproque qu'elle s'est produite ».
- 77, 28-32 : NOWNE: NAE: ENTAYOYAZOY NCWY EZOYN NTAPEGOWNE NCA NBAA MMAG OYAEETG EAYOWNE ABAA ZÑ †MNTZHT CNEY, « cependant les maladies (internes) qui l'ont suivi, lorsqu'il était devenu hors de lui-même, c'est à cause de l'hésitation qu'elles se sont produites ».
- 80, 30-81, 2: ΧΕ ΠΧΟΓΟς ΘΕ ... ΜΠΕΘΟΥΦ2 ΑΤΟΟΤΉ ΑΕΙΝΕ ΑΒΑΧ ΜΠΡΗΤΕ ΝΙΈΝΠΡΟΒΟΧΗΟΥ ... ΑΧΑΧ ΕΡΕΑΘΕΙΝΕ [ΑΒΑ]Χ 211 (21) ΜΝΤΌΦΒ
 ΕΥCABK: ΕΥ[CA]ΦΤ ΠΤΟΟΤΉ ΝΝΙΦΦΙΕ ..., « parce que, donc, le Logos ...
 n'a pas continué à produire à la manière d'émanations ...; mais parce que c'est par faiblesse
 qu'il a produit, eux étant petits et paralysés (ou : inhibés) par les maladies ».
- 104, 18-22 : ΧΕ ΠΙCABTE ΤΗΡΊ ΜΠΙΤCAEIO ΝΤΕ ΝΙΣΊΚΟΗ ΜΗ ΗΙΕΙΝΕ ΜΝ ΝΙΤΆΝΤΝ' ΕΡΕΝΤΑΥΦΟΠΕ ΕΤΒΕ ΗΕΤΡ ΧΡΙΑ ΝΝΟΥCANEO, ΜΝΝ ΟΥCBO ..., « parce que, l'entière préparation de la (belle) ordonnance des images et des ressemblances et des similitudes, c'est à cause de ceux qui ont besoin de nourriture et d'enseignement et de la forme, qu'elles (les images etc.) ont été produites ... ».
- 109, 5-i2: ABAN: MITAGI [6]AYGING AII: A2OYN HEPHTG 2GN2AGING: GYXW MMAC X[G] ... 2HKGKAY[6] GYXW MMOC XG ..., «c'est pourquoi ils ont introduit encore d'autres manières (de penser), certains disant..., certains autres disant...».
- 114, 31-37: ΠΕΕΙ ΠΕ ΕΤΑΠΝΟΌΤΗΡ ΦΙΦΠΕ ΜΜΑΥ ΑΒΑΧ 2ΝΝ ΟΥΜΝΤΌΒΗΡ ΝΦΙΦΗ ΠΚΑΣ' ΕΘΟΥΦΟΙΕ ΕΤΕ ΠΕΤΑΥΦΙΦΠΕ ΜΜΑΥ ΠΕ ΣΕ ΕΡΕΠΠΤΑΘΟΥΦΙΙΕ ΑΒΑΛ' ΕΤΒΗΤΟΥ 2ΝΝ ΟΥΠΑΘΟΟ ΠΑΤΟΥΦΟΙΕ' ΑΥΦΙΦΠΕ ΝΌΑΡΣ 21 ΥΥΧΗ ..., « c'est cela qu'est devenu notre Sauveur par compassion volontaire; c'està-dire, c'est cela qu'ils sont devenus (eux, les hommes): parce que c'est à cause d'eux qu'il s'est manifesté en souffrance non voulue, (à cause de cela) ils sont devenus chair et âme ... ».
- 120, 32-35: ΧΕΤΕΣΟΥCIA ΕΡΕΠΤΑΥΤΠΙΟΥΤΟΥ ΑΡΑΟ ΠΡΟΟ ΝΌΤΟΥ ΜΝ 2ΠΟΥΟΕΙΟ) ΕΤΕΥΝΤΈΥΟΥ ..., « parce que le pouvoir, c'est pour (quelques) moments (seulement) et pour (quelques) temps, mis à leur disposition, qu'il leur a été confié ».
- 122, 17-19 : гаон гар ммаєнт мім єреачен єтвните йон пехристос, « car c'est 'avant tout chemin' (cf. Prov. 8, 22-25) que le Christ est venu ».

129, 17-21: ете песі пе кан еуфанмоуте арач йнірен {ніпрен} патапоу ереаужооу аубнфеже ммач мпірнте ечйпса нарні йфеже нім, « c'est-à-dire : même si on l'appelle de noms innombrables, en effet c'est comme (simple) moyen d'expression qu'on les dit, tandis qu'Il est, (Lui), au-dessus de toute parole».

130, 13-27: Δείχοος χε Νεταρεί τηρογ αβάλ είτη πλογος ... Πηρογογ ... αρόγη πνέταλες αγω πιζαπέ ... ογρέλπις μπη ογνάρτε ατρεσ[χ]ι μπογχαείτε ... εαγέ αξίογ μμοογ αβάλ χε είσωμε με αβάλ εί νιαιαθές ετναμογογ εγίντεγ μμος ίτλαεισε μπογχηο εγίντεγ μπος ίταλεισε μπογχηο εν διαμοπος έν διαμοπος είναι επίνες επ

On se demandera peut-être, finalement, pourquoi l'on rencontre dans le Traité Triparti trois formes différentes, EPENTA: et (occasionnellement) EA: pour exprimer la même nuance sémantique. S'il est évidemment difficile de répondre à cette question, il sera néanmoins permis de risquer ici une explication hypothétique. La forme EP(E)A: pourrait être considérée comme originale (puisqu'on la trouve aussi bien en P qu'en L6). Ayant la valeur d'un parfait II, son -A: final (suivant EPE-) rappelle, superficiellement, plutôt le parfait I (sauf en cas de négation), d'où la tendance à substituer à cet -A: ambigu le « vrai » parfait II, -NTA: : donc EPENTA:. Même si l'existence de ces formes, dans le Traité Triparti, avec la nuance sémantique paraissant les accompagner partout, ne peut être considérée comme assurée étant donné l'obscurité du texte les attestant, leur probabilité reste cependant telle qu'elle mérite d'être prise sérieusement en considération.